

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION TERRITORIALE

ANS – FFC 2021

COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

La demande de subvention territoriale ANS – FFC passe obligatoirement par la plateforme Internet « Le Compte Asso » ([voir le guide d'accompagnement](#)). Cette étape sera accessible à partir du 05 Avril 2021.

La demande de subvention, dès lors où elle est engagée, se déroule en 5 étapes. Attention à valider / enregistrer régulièrement et dès que possible, les différents éléments saisis. La plateforme se réinitialise automatiquement au bout de 30 minutes sans enregistrement ou validation.

Étape 1 : Sélection de la subvention demandée

Afin d'accéder au dispositif de subvention territoriale ANS – FFC 2021, saisir dans la case « Recherche » le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : FFCyclisme – *NOM de la REGION* - Projet sportif fédéral) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : **1025**
- Bourgogne Franche-Comté : **1026**
- Bretagne : **1027**
- Centre Val-de-Loire : **1028**
- Grand Est : **1029**
- Hauts-de-France : **1030**
- Île-de-France : **1031**
- Normandie : **1032**
- Nouvelle Aquitaine : **1033**
- Occitanie : **1034**
- Pays de la Loire : **1035**
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : **1036**
- Guadeloupe : **1037**
- Martinique : **1038**
- Guyane : **1039**
- La Réunion : **1040**
- Mayotte : **1041**

Sélectionner alors le dispositif de subventionnement dans le menu déroulant.

Étape 2 : Sélection du demandeur

Sélectionner votre association puis compléter les données administratives que vous n'auriez pas encore saisie dans votre compte Asso.

Étape 3 : Pièces à joindre au dossier

A la question « Avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé ? », sélectionnez « Oui » ou « Non ».

Nota : Les bilans des actions subventionnées en 2020 par l'ANS seront transmis à la FFC via votre accès "le compte asso".

Étape 4 : Description des projets

Cliquez sur le « + » pour ajouter un nouveau projet. Les Comités régionaux et départementaux n'ont besoin de renseigner qu'un seul projet.

En cliquant sur « Renouvellement », vous pourrez retrouver des éléments descriptifs de projets déposés en 2020.

Intitulé :

Merci d'utiliser l'appellation suivante pour le projet que vous déposerez :

« *Tous ensemble, une ambition pour le cyclisme français* – Comité régional ou départemental XXXXX de cyclisme »

Objectifs :

Il est essentiel dans le projet porté par les comités, de s'adapter aux caractéristiques du territoire concerné, tout en ciblant une ou quelques thématiques précises (cf fiche Clubs).

Cette partie vise à décrire ce que le comité poursuit à travers cette demande de subvention pour mettre en œuvre son projet de développement. La déclinaison du projet fédéral et de la convention territoriale pourrait être la suivante :

Le projet « *Tous ensemble, une ambition pour le cyclisme français* du Comité XXXXX de cyclisme » vise à renforcer l'attractivité des pratiques cyclistes encadrées pour le plus grand nombre et à moderniser les outils et dispositifs du comité pour répondre aux besoins des pratiquants licenciés et non licenciés.

Ce dernier s'inscrit dans la déclinaison du projet fédéral et la mise en œuvre de la convention territoriale conclue avec la FFC.

Ainsi les 5 piliers de la plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif devront être mobilisés :

- ✓ La recherche permanente de la performance sportive
- ✓ La Fédération, son organisation territoriale et ses Clubs
- ✓ La nécessité et opportunité d'un champ d'activités élargi

- ✓ La solidification et l'évolution du modèle économique fédéral
- ✓ Une Fédération exemplaire dans son éthique, responsable et engagée pour les grands enjeux sociétaux

A cet effet il est attendu des comités de

- Développer des offres de pratiques cyclistes encadrées dans tous les territoires avec une attention particulière en ZRR et QPV et vers tous les publics, avec un effort particulier pour les féminines et les jeunes.
- Développer des animations et manifestations sportives qui répondent aux besoins des pratiquants et des territoires
- Favoriser la protection de la santé et promouvoir la sécurité physique et morale des pratiquants
- Optimiser les compétences de l'encadrement par le recours et la mise en œuvre de la formation, et la professionnalisation de l'encadrement

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations stratégiques propres à votre comité et à votre territoire.

Description :

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le comité pour mener son projet. Elle permettra d'illustrer les actions concrètes qui seront menées pour le projet.

Le projet fédéral 2021-2024 "Tous ensemble, une ambition pour le cyclisme français" se veut au service des pratiquants et des structures fédérales en constituant une plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif, aussi ces dimensions de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) devront transcender l'ensemble des projets présentés par les clubs afin d'engager une transformation en profondeur des pratiques cyclistes.

Les actions orientées vers des territoires prioritaires (ZRR, QPV), qui feront l'objet d'une attention particulière, devront être mentionnées dans cette partie, et détaillées.

Dans le cadre du plan France Relance les actions favorisant la reprise de l'activité sportive seront plus particulièrement soutenues.

Les actions ci-dessous sont préconisées pour s'inscrire dans la déclinaison du projet fédéral :

- Organiser et/ou coordonner des actions « Savoir rouler à vélo » pour les jeunes, en établissements scolaires ou accueils collectifs de mineurs
- Développer le réseau de clubs labellisés « Ecole Française de Cyclisme » au sein du territoire par un accompagnement technique et pédagogique mais aussi par la promotion de ce dispositif auprès des clubs et des collectivités locales.
- Participer à une gestion éco responsable, d'entretien d'itinéraires ou d'équipements cyclistes avec la collectivité ou le propriétaire, ainsi que promouvoir les bonnes pratiques des clubs FFC en matière de développement durable.

- Impulser dans les clubs une offre de « Cyclisme santé », notamment en organisant des formations sur cette thématique et en contribuant à la structuration d'un réseau de clubs labellisés.
- Organiser et/ou promouvoir l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes accessibles pour le plus grand nombre. Ces manifestations peuvent être couplées avec des compétitions cyclistes réservées aux licencié(e)s. Elles peuvent prendre la forme de « Test chrono », d'opérations "Défi(e) un(e) champion(ne)", de cycloportives, de randos d'or.... Elles peuvent également s'inscrire dans des journées de promotion des sports cyclistes (Vivre vélo...) ou des journées nationales (semaine et journée olympiques...).
- Promouvoir la stratégie « Vivre vélo au féminin » en organisant des manifestations cyclistes, des stages ciblés pour les pratiquantes, ou des formations permettant l'amélioration des femmes dans les clubs pour des postes à responsabilités (encadrement, direction)
- Accompagner des collectivités locales et départementales dans l'obtention d'un label « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste ».
- Mettre en œuvre des formations spécifiques aux motards et aux signaleurs pour améliorer la sécurité lors des compétitions cyclistes.
- Promotion et déploiement des nouveaux outils numériques auprès des licenciés et des structures fédérales via la plateforme Sports'n Connect <https://sportsnconnect.com/>

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions. Ces dernières font toutes appels à des dispositifs ou des actions mis en place par la FFC et sur lesquels des ressources techniques ou documentaires peuvent être sollicitées. Vous pouvez également compléter cette partie avec des actions spécifiques à votre comité.

Objectifs opérationnels :

Sélectionnez l'objectif "Développement de la pratique"

Modalités ou Dispositif :

Sélectionnez « *Tous ensemble, une ambition pour le cyclisme français* - Déclinaison Régionale ou Départementale (Comités) »

Publics bénéficiaires :

Statut : Licenciés – Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public Mixte

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics (masculin, féminin, valide, en situation de handicap, jeune, actifs, séniors) dans les différents territoires. Il est particulièrement attendu de soutenir les actions en faveur des pratiquantes, des encadrantes et des dirigeantes.

Territoires : Il est particulièrement attendu de chercher le développement des pratiques dans les territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

Moyens humains :

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet. Ce n'est donc pas la totalité des ressources humaines qui y sont consacrée ; Mais il semblerait cohérent qu'il implique une part conséquente des ressources humaines du comité.

Pour mémoire, les moyens consacrés aux dispositifs d'aide à l'emploi et de recrutement d'apprentis financés par l'ANS (ex-CNDS) sont en augmentation en 2021 (67 M€ au total). L'opportunité de recruter des chargés de développement au sein des comités mérite d'être sérieusement étudiée.

Évaluation :

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de l'implication des comités régionaux et départementaux, il est demandé que les indicateurs ci-dessous soient systématiquement intégrés dans le projet déposé.

En face de chaque indicateur, vous pourrez identifier l'objectif cible qui peut être recherché à atteindre ou à dépasser.

Chaque comité peut compléter ces indicateurs communs d'indicateurs spécifiques.

Indicateurs communs pour les Comités Régionaux :

Indicateurs	Objectifs d'ici fin 2021
Nombre de personnes qualifiées « Accompagnateur Vélo Santé Bien Être ou Coach Vélo Santé » à l'issue d'une formation organisée au sein du territoire ou au niveau national	10 personnes formées / an
Nombre de femmes formées au diplôme d'éducatrice fédérale (niveau 2)	8 personnes formées / an
Nombre de manifestations proposant le dispositif « Défi un/une champion/ne »	4 / an

Nombre de projet de gestion et/ou d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks par une structure affiliée	2 / an
Nombre de territoires (locaux ou départementaux) labellisés « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste »	3/ an

Indicateurs communs pour les comités départementaux :

Indicateurs	Objectifs d'ici fin 2021
Nombre d'Ecole Française de Cyclisme sur le territoire	Minimum 4
Nombre de séquences « Savoir Rouler » pour les jeunes du département, en établissement scolaire ou accueil collectif de mineurs en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR	10 /an, dont 1 en QPV ou ZRR
Nombre de manifestations cyclistes « 100% filles »	1 /an
Nombre de manifestations « Tests chrono » et/ou « cyclosportives » ouvertes à tous les publics	1 / an

Subvention demandée et cofinancement :

Pensez à bien indiquer le montant de la subvention demandée par le comité.

Les autres sources de cofinancement recherchées ou déjà obtenues peuvent également être indiquées (collectivités régionale ou départementale, aide à l'emploi, convention FFC).

Budget :

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre les actions envisagées dans le projet (voir partie description). Il est donc différent du budget global du comité.

Étape 5 : Attestation et soumission

Pensez à bien cocher les cases d'attestations.

Pensez à bien vérifier votre demande de subvention en téléchargeant le récapitulatif de la demande.

Pensez à bien « Confirmer la transmission » afin de terminer définitivement la demande de subvention.

Dès lors où la demande est transmise, elle ne peut plus être modifiée. Si vous souhaitez néanmoins réaliser une ultime modification, vous pouvez demander la réouverture de votre dossier par mail à l'adresse suivante commission-ans@ffc.fr